



DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

N° 2025-36

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DECISION DU MAIRE

PORTANT RETRAIT DE LA DÉCISION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF À L'EXPLOITATION ET À LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS CVC DE LA VILLE DE BOUFFÉMONT

Le Maire de la Commune de Bouffémont, Michel LACOUX ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2022-60 du 15 décembre 2022 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la commande publique ;
VU la décision 2025-29 du 17/10/2025 attribuant le marché public relatif à l'exploitation et à la maintenance des équipements CVC de la ville de Bouffémont à la société IDEX ENERGIES ;
VU le courrier en date du 22/10/2025 par lequel la procédure a été déclarée sans suite ;
CONSIDERANT que la procédure de passation s'avère entachée d'une irrégularité juridique affectant la procédure ;
CONSIDERANT que le marché n'a pas été notifié au titulaire pressenti et que la décision d'attribution n'est pas créatrice de droits ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de régularisation administrative, de retirer la décision d'attribution devenue sans effet du fait de la déclaration sans suite ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision 2025-29 du 17/10/2025 attribuant le marché public relatif à l'exploitation et à la maintenance des équipements CVC de la ville de Bouffémont à la société IDEX ENERGIES est retirée avec effet rétroactif ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité de la préfecture ;

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20251028-2025-36-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2025
Publication : 28/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Bouffémont, le 28 octobre 2025



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Michel LACOUX

